

Note de cadrage 2019

Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie

Yvelines

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des financeurs
de la prévention de la perte d'autonomie



Yvelines
Le Département

Mars 2019

1. La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Yvelines

La Conférence des financeurs a été créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 dont l'ambition est de relever les défis d'une société confrontée à une augmentation importante de la part de personnes âgées.

Elle s'inscrit dans le cadre général de la politique de prévention de la perte d'autonomie, structurée dans un plan¹ national d'action de prévention de la perte d'autonomie autour des enjeux de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Instance départementale, la conférence des financeurs est composée des principaux organismes et institutions œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.



Trois membres supplémentaires ont rejoint la conférence des Yvelines :

- le Dr Aquino, gériatre, en tant que membre expert ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociales (DDCS) des Yvelines ;
- Et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France (CRAMIF).

Son rôle est d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, sur son territoire, de recenser les initiatives locales et de définir une stratégie commune de financement des actions individuelles et collectives de prévention et de soutien aux aidants. Avec près de 3 millions d'euros alloués chaque année à la conférence des financeurs des Yvelines, l'instance a un large champ d'intervention au service de la prévention de la perte d'autonomie.

La conférence doit s'assurer que les actions qu'elle finance grâce à cette enveloppe allouée bénéficient pour au moins 40 % de son montant à des personnes autonomes.

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_daction_de_prevention_de_la_perte_dautonomie.pdf

La force de la Conférence des financeurs est d'assurer « un effet de levier sur les financements que les membres de la Conférence des financeurs consacrent à la prévention de la perte d'autonomie ». Elle s'appuie sur les actions et circuits financiers existants et propres à chaque acteur sans créer une logique de fonds dédiés.

2. Diagnostic des besoins et de l'offre

Le diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, élaboré en 2017, est un outil d'aide à la décision et répond à un double objectif :

- Identifier les personnes sur le territoire ;
- Faire apparaître les territoires cibles.

Comme pour l'ensemble de la population, les déterminants sociaux, économiques et culturels ont une influence sur l'état de santé des personnes âgées et leur degré d'autonomie. Les facteurs tels que le logement, l'habitat, l'environnement, les transports, la prévention de l'isolement et l'accès à une vie sociale sont déterminants dans la capacité, pour une personne âgée, à rester autonome dans des conditions satisfaisantes, propres à lui assurer un confort de vie adapté à son état de santé. Fort de ce constat, le diagnostic s'est principalement concentré sur 3 axes d'analyses : le contexte démographique, les données médico-sociales et les données socio-économiques.

Pour compléter ce premier travail, un diagnostic territorial partagé est en cours avec des axes d'analyse conformes aux orientations de la conférence. Il s'attachera à renforcer la connaissance de l'offre disponible, des initiatives locales et faire apparaître les besoins encore non couverts.

Il couvre au sens large les domaines de la prévention de la perte d'autonomie et en particulier l'aide aux aidants avec une spécificité de public car il couvre les personnes âgées et en situation de handicap.

Il s'appuie sur les diagnostics existants réalisés dans le cadre du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, les diagnostics de territoires portés par des acteurs locaux et les diagnostics des MAIA², sur les champs d'action communs liés à la prévention, notamment pour l'aide aux aidants et les enjeux de repérage et de parcours.

3. Des ressources au service de la mise en œuvre du programme

3.1. Une équipe dédiée

Une chargée de mission prévention, salariée par le conseil départemental assure l'ingénierie et la cohérence globale des actions de la conférence des financeurs. Elle assure le lien avec les instances nationales en charge de l'impulsion de cette politique, et gestionnaire de l'enveloppe supplémentaire, la caisse nationale solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle est secondée par une apprentie, en charge du suivi administratif.

Deux référentes prévention ont été recrutées en septembre 2018 pour compléter l'équipe. Rattachées aux pôles autonomie territoriaux, elles sont les interlocutrices des porteurs sur le terrain, une pour les acteurs au nord et l'autre pour ceux du sud. Elles portent les missions suivantes :

- Finaliser et compléter le diagnostic territorial partagé avec une priorisation de la thématique des aidants des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Aider au montage de projet, accompagner les porteurs, suivre et aider à l'évaluation des actions ;
- Mobiliser les communes et intercommunalités ;

² MAIA, une méthode conçue pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus

- Travailler à améliorer l'information et la communication des actions de prévention autour des enjeux de centralisation et de mise à jour des informations.

Contact	Secteur	Coordonnées
Alice Michel, chargée de mission		amichel@mda.yvelines.fr
Stéphanie GAUTIER, référente prévention autonomie nord Yvelines	Secteurs d'intervention : Seine aval et Boucle de seine	sgautier@mda.yvelines.fr 07 63 14 32 60
Valérie PLANTECOSTE, référente prévention autonomie sud Yvelines	Secteurs d'intervention : Terres d'Yvelines, Saint-Quentin et Grand Versailles	vplantecoste@mda.yvelines.fr 06 60 31 73 80

3.2. Des outils pour les professionnels

La conférence des financeurs des Yvelines a pour objectif d'améliorer la communication de ses actions et la diffusion des outils. Une meilleure orientation vers les outils et sites internet existants et la création d'outils dédiés aux Yvelines va permettre de diffuser une culture commune de prévention et une montée en compétence des acteurs.

- Un recensement et une meilleure diffusion des informations institutionnelles ;
- Les actes du premier colloque sur la prévention de la perte d'autonomie dans les Yvelines ;
- Un guide pour les résidences autonomie ;
- Un catalogue des actions financées en 2018 par la conférence ;
- Des colloques thématiques ;
- Une charte d'engagement signée des porteurs, rappelant les objectifs de la prévention.

3.3. Des outils pour le grand public

La modification des comportements du grand public est induite par une meilleure connaissance des domaines où il faut agir et des réponses sur le territoire.

Une meilleure orientation vers les informations existantes et la création d'outils dédiés aux Yvelines va permettre de diffuser ces messages :

- Un recensement des livrets pédagogiques existants et une mise à disposition ;
- Un forum bien vieillir tous les deux ans ;
- Des forums aidants ;
- Une centralisation des informations, à venir.

1. Programme coordonné des Yvelines

1.1. Stratégie et domaines d'action

Après deux ans et demi de fonctionnement, la conférence des financeurs des Yvelines a réorienté son programme et priorisé ses domaines d'action.

La conférence s'est dotée d'une stratégie commune en 4 axes, privilégiant un cadrage précis des actions à financer, une coresponsabilité des membres s'appuyant sur les instances de concertation déjà existantes et une meilleure connaissance des actions et des acteurs.

La priorisation des domaines d'action s'appuie à la fois sur les orientations nationales de prévention³, les priorités du ministère des solidarités et de la santé⁴ et les priorités d'action de chacun des membres de la conférence des financeurs⁵

Stratégie commune de la conférence des financeurs des Yvelines

1. Partir du plan national de la prévention de la perte d'autonomie
2. S'appuyer sur les instances existantes et leur confier le cadrage et la mise en œuvre d'actions
3. Mieux connaître les acteurs et leurs actions et les faire travailler ensemble
4. Diffuser une culture de la prévention

Pour l'ensemble des domaines suivants, la conférence des financeurs va partir du diagnostic territorial partagé et définir un cadre de déploiement et de financement. La priorisation des actions peut évoluer en cours d'année au regard des priorités nationales, régionales et départementales.

Domaine	Action priorisée en 2019
Sport santé bien être	√
Aide technique et adaptation logement	√
Aide aux aidants	√
Passage à la retraite	√
Lien social	√
Résidence autonomie	√
Environnement et cadre de vie	√
Repérage / parcours	
Nutrition	
Dépistage / prise en charge	
Information orientation coordination	

Les domaines non priorisés ne bénéficieront pas d'un cadrage des membres de la conférence en 2019, mais ne sont pas pour autant exclus des opportunités de financement.

1.1. Agir en prévention

1.1.1. Définition d'une action de prévention

Les actions de prévention collectives destinées aux personnes de 60 ans et plus, et leurs aidants visent à les informer, à les sensibiliser, ou à modifier des comportements individuels en vue d'éviter, de limiter, ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent également viser à identifier les destinataires de ces actions.

Les actions doivent permettre de développer une « prévention globale » entendue comme la gestion active et responsabilisée de son « capital autonomie » par chaque personne ou groupe de personnes.

³ La stratégie nationale de santé 2018-2022

⁴ Feuille de route grand Age et autonomie

⁵ Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale 2018-2022 des Yvelines et des Hauts-de-Seine ; le projet régional de santé 2018-2022 de l'ARS Ile de France, le plan régional sport santé bien-être 2017-2020, porté conjointement par la DRJSCS et l'ARS Ile de France ; le programme d'actions collectives de prévention primaire sur les axes du Bien Vieillir et le parcours prévention de la plateforme en ingénierie de la prévention créé par les caisses de retraite de la sécurité sociale, Prévention Retraite Ile de France (PRIF), les orientations prioritaires Agirc-Arrco en action sociale 2018-2022, les orientations de la Mutualité Française Ile-de-France et les orientations du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Elles s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Informer sur les moyens et les dispositifs existants,
- Sensibiliser les concitoyens sur leur nécessaire responsabilité,
- Repérer au plus tôt les signes de fragilités des personnes âgées afin de mieux les accompagner en engageant des actions dès ce repérage,
- Etablir une logique graduée de prévention selon les 3 étapes qui la constitue :
 - o Primaire : améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie,
 - o Secondaire : prévenir les pertes d'autonomies évitables,
 - o Tertiaire : éviter l'aggravation des situations d'incapacités,
- Modifier les comportements individuels

1.1.2. La fragilité

L'état de fragilité est réversible : on peut encore agir ! La fragilité se définit par une diminution des réserves physiologiques. Il existe un consensus fort pour définir la fragilité associée au vieillissement comme un syndrome clinique qui traduit une réduction des capacités physiologiques limitant l'adaptation au stress. Ce concept de fragilité permet d'appréhender les personnes en état de pré-dépendance et auprès desquelles il faut mettre en place des actions, individuelles ou collectives, qui vont permettre d'éviter ou de retarder l'entrée dans la dépendance.

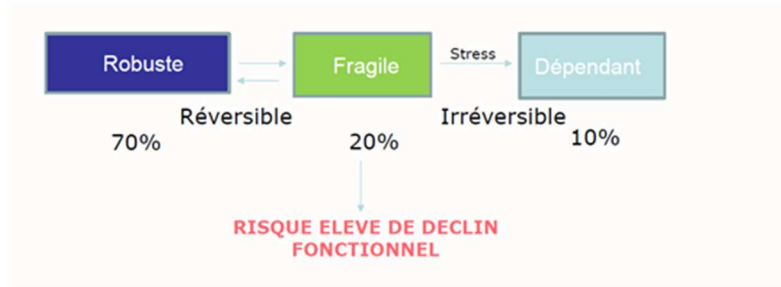


Figure 1 La fragilité⁶

1.2. Cadrage des domaines

Pour chacun des domaines d'actions, ont été nommé un pilote et un co-pilote, parmi les membres de la conférence des financeurs, en charge de la production du cadrage du domaine et de la définition du mode de financement.

Les modes de financement seront donc différents d'un domaine à l'autre.

1.2.1. Sport santé bien être

Pilote	DDCS
Co-pilote	DD ARS 78
Financement	Appel à projet commun CNDS / ARS / Conférence / CPAM

⁶ Source ; Dr Harboun et Dr Romain - colloque du 7 juin pour la prévention de perte d'autonomie – CDFPPA 78

Contexte

La sédentarité est la première cause de mortalité évitable devant le tabac, l'alcool, et les accidents de la route : elle est la cause de 30% des maladies coronariennes, 25% des cancers et est la cause majeure de diabète, d'obésité et d'arthrose. L'activité physique adaptée à la santé en prévention contribue à :

- Prévenir la survenue de pathologies ;
- Améliorer l'estime de soi, le bien-être physique et moral ;
- Prévenir la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge.

L'offre Prescri?Forme, sport sur ordonnance, dans les Yvelines est actuellement organisée sur l'offre suivante :

1. Le Centre de Référence Ressources « PRESCRIFORME », qui revêt 3 objectifs :
 - L'accompagnement des médecins ne sachant pas prescrire des activités physiques adaptées grâce à la mise en lien avec des médecins spécialistes ;
 - La prise en charge de patients souffrant d'affections longue durée (ALD) par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé, moyennant une consultation et la mise en place de tests approfondis en plateau technique, en vue de l'établissement d'un diagnostic et l'orientation du patient vers un lieu d'activité physique adaptée répertorié sur le site www.lasanteparlesport.fr. L'orientation se fait en lien avec le médecin traitant ;
 - La coordination des acteurs « prescriforme » (prescripteurs, associations certifiées, programmes passerelles labellisés) sur le plan local dans le cadre de l'organisation de réunions, ou d'événements de sensibilisation.

Pour le moment, il existe un seul centre de référence ressources dans le département, situé à Saint-Germain-en-Laye au sein du Centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain. Une deuxième campagne d'agrément « centre de référence ressources » sera prochainement ouverte.

2. Les programmes passerelles labellisés « PRESCRIFORME » :

Le programme passerelle est un créneau spécifique prévoyant la prise en charge temporaire de patients souffrant d'affection longue durée sur prescription médicale dans un objectif de « reconditionnement » quand le patient n'est physiquement ou psychologiquement pas prêt à reprendre une activité adaptée au sein d'une association sportive. La prise en charge peut aller de 3 à 6 mois et doit déboucher sur une pérennisation de la pratique dans une association sportive certifiée « PRESCRIFORME », dans la discipline souhaitée et proche du domicile du patient.

Plusieurs créneaux de pratiques ont été labellisés « programme passerelle PRESCRIFORME » dans le département des Yvelines.

La liste sera prochainement accessible par le grand public et les médecins prescripteurs sur le site www.lasanteparlesport.fr.

3. Les associations sportives certifiées « PRESCRIFORME » :

Les associations sportives proposant des créneaux gérés par un éducateur sportif qualifié (diplôme requis) et ayant suivi une sensibilisation à la prise en charge des publics souffrant de pathologies, telle que celles proposées par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.

La démarche de demande de certification comprend deux volets :

- La création d'un compte, et le renseignement de formulaires d'information sur le site www.lasanteparlesport.fr;

- La signature puis la transmission de la fiche d'engagement figurant dans le cahier des charges de certification PRESCRIFORME accessible sur le lien suivant (insérer lien vers le cahier des charges de certification).

A noter : ne pas confondre les associations « référencées » - qui apparaissent également sur le site - de celles « certifiées PRESCRIFORME » : les premières sous-entendent l'existence de créneaux loisirs sans garanties de qualification spécifique, tandis que les deuxièmes justifient de la validation par les services de l'Etat d'un niveau de qualification (sportive / et sensibilisation aux pathologies) permettant d'encadrer les publics en affection longue durée (ALD) de façon adaptée.

Construit autour de 8 ateliers, le parcours prévention du PRIF permet aux retraités, « autonomes » pour les actes essentiels de la vie courante, d'acquérir les bons comportements pour vivre leur retraite en bonne santé et cultiver leur confiance dans leurs aptitudes physiques et relationnelles. Dans une ambiance conviviale, ces ateliers s'appuient sur des techniques d'animations participatives et ludiques. Ils sont conçus et animés par des intervenants experts de chacun des thèmes traités. Chaque atelier s'articule autour d'une conférence d'information auprès d'un large public puis d'un ensemble de séances en petit groupe de 12 à 15 personnes :

- Les ateliers : l'Équilibre en Mouvement / 12 séances. Les seniors mettent en pratique des exercices ludiques pour améliorer leur équilibre, gagner en confiance et en renforcement musculaire, dans l'optique d'éviter les chutes.
- Les ateliers : + de Pas / 5 séances. Ce programme créé scientifiquement renforce la motivation des participants à marcher quotidiennement pour entretenir leur santé. À l'aide de leur podomètre, les retraités sont invités à redécouvrir leur environnement d'un bon pas

Les communes offrent également à leurs habitants des propositions d'activités physiques ou de sorties collectives. Une offre portée soit par la commune, soit confiée à une association sportive.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives contribuant à l'amélioration de la santé par la pratique d'activités physiques adaptées de proximité. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

AXE 1 : Promouvoir l'activité physique et communiquer sur l'offre existante

- Sensibiliser la population et particulièrement les seniors aux facteurs de risques et aux mesures efficaces pour améliorer l'équilibre et prévenir les chutes accidentelles ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à travers des supports de formation et d'information : professionnels de santé, du sport, des services d'aide à la personne, des collectivités locales ;
- Sensibiliser les professionnels de santé au sens large au repérage des risques en consultation ou lors d'une visite à domicile et faire connaître aux personnes repérées l'offre de proximité existante ;
- Encourager les professionnels en contact avec la population cible, y compris les bailleurs sociaux, par une meilleure connaissance de l'offre Santé-Sport de proximité, à motiver leurs patients à participer à une activité ;
- Inciter les professionnels de santé à intégrer l'évaluation physique dans le suivi des patients ;
- Rendre accessible et généraliser l'information sur les bénéfices de l'activité physique sur la santé et sur la prévention des chutes ;
- Faire connaître l'offre existante d'ateliers d'activités physiques adaptées auprès des professionnels de santé, soignants, professionnels en contact avec la population cible ;
- Diffuser l'information sur l'offre existante dans les lieux fréquentés au quotidien (cabinets médicaux, pharmacies, transports, mairies CCAS, PAT, bureaux de poste ...)
- Recenser les structures proposant des activités physiques adaptées pour les seniors pour diffusion auprès des publics cibles

Axe 2 : Développer l'offre d'activités physiques et sportives

- Développer l'offre de lieux pour la pratique d'activités ;

- Développer l'offre de personnes formées pour encadrer des activités physiques adaptées et animer des ateliers de proximité, en envisageant par exemple des circuits de recrutement ou bien des mises à disposition de temps de travail de personnes formées en APA ;
- Faciliter les activités physiques qui s'inscrivent au quotidien dans les espaces et activités de la vie de tous les jours ;
- Encourager les modes de transports actifs : éviter la voiture, prendre les escaliers, marche, vélo... ;
- Sensibiliser les collectivités à la nécessité d'un environnement favorable et accessible à la pratique d'activité physique, aux aménagements urbains pouvant la favoriser (voies piétonnes, cyclables, circulations douces...) ;
- Développer les programmes visant à prévenir les chutes et l'offre d'ateliers réguliers sur la prévention de la perte d'équilibre.

1.2.2. Aide technique et adaptation de l'habitat

Pilote	CD
Co-pilote	CNAV
Financement	Défi commun département 78 et 92 ⁷

Contexte

Le soutien à domicile des personnes âgées repose aujourd'hui essentiellement sur l'aide humaine. Les plafonds de l'allocation personnalisée d'autonomie font obstacle à l'accès aux aides techniques et aux technologies courantes de l'autonomie. De plus, la méconnaissance des solutions existantes et émergentes, ainsi que des possibles financements constituent également des freins. La notion d'aide technique elle-même, entre aide médicalisée et accessoire de la vie courante, engendre des ambiguïtés.

Financé par la Cnav en Ile-de-France, le kit prévention est mobilisé pour couvrir des dépenses d'aides techniques en fonction des besoins définis par un évaluateur ou un ergothérapeute. A l'instar des aides financées par l'APA, ces aides permettent d'améliorer le confort de vie des retraités au quotidien et de réduire le risque de chutes : elles améliorent la sécurité, le confort et l'ergonomie du logement (domotique, chemin lumineux, main courante, monte-escalier, téléassistance,...) ou facilitent les gestes du quotidien (coussin tournant pour voiture, prises à télécommande, brosse ergonomique, tire-bouchon électrique, ...). Ce kit de 50€, 100€ ou 250€ permet une première étape vers l'adaptation de son logement et de son environnement. Mais il ne permet pas d'investir dans des outils plus technologiques.

D'autres caisses de retraite peuvent intervenir pour financer des dépenses liées à l'acquisition d'aides techniques ou à l'aménagement du logement.

A partir de 2010, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont expérimenté et mis en place plusieurs prestations pour accompagner les personnes âgées à leur domicile. Une prestation « diagnostic bien vieillir chez moi » permet la visite d'un ergothérapeute pour l'analyse des risques et la suggestion de solutions pratiques adaptées aux habitudes de vie et à l'environnement pour améliorer le confort et la sécurité, à des retraités Agirc-Arrco de 75 ans et plus. Une participation forfaitaire de 15 € est demandée.

⁷ Définition défi : modalité de financement de projet composée de plusieurs étapes : première étape de pré-sélection des projets, entrant dans les critères d'éligibilités du cahier des charges, par un comité composé des représentants des membres de la conférence, deuxième étape d'accompagnement des projets sur 6 mois ou plus par une équipe dédiée et dernière étape, décision de financement.

Les régimes de retraite complémentaire gère, également, à Paris un « Espace Idées Bien chez moi » qui accompagne les seniors pour trouver des solutions pour bien vivre chez eux plus longtemps. Cet espace s'articule autour de 4 axes clés :

- un parcours de sensibilisation à travers un appartement témoin adapté,
- un espace d'accueil et d'échanges avec des professionnels,
- un lieu de documentation et d'information,
- un espace de conférences thématiques et d'ateliers pratiques.

Si le département a mis en place un système de calcul favorable permettant l'aide au financement d'aides techniques, ce système atteint ses limites. Un circuit de financement complémentaire est en train de se mettre en place grâce à l'enveloppe complémentaire de la conférence des financeurs. Il permettra de moins grever les plans d'aide et de soutenir le développement du recours aux aides techniques, voire de permettre le cas échéant le financement d'achats conséquents.

Afin de garantir une meilleure évaluation des besoins en aide technique et adaptation du logement, chaque pôle autonomie territorial du département fait appel aux services d'un ergothérapeute qu'il salarie. Une animation de ces postes est assurée par un ergothérapeute de la CRAMIF, au central, mis à disposition de la MDA.

Conformément à sa mission première de promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition, la conférence des financeurs des Yvelines pour la prévention de la perte d'autonomie a aidé, en 2018, l'installation d'une offre nouvelle sur son territoire ; Ecoreso Autonomie.

Ecoreso Autonomie est un système territorial qui exploite le réemploi en tant qu'outil d'un dispositif global incluant l'accès aux gammes de matériels les plus étendues. Son offre se différencie par :

- Une évaluation systématique des besoins effectués à domicile par un ergothérapeute qui garantit un appareillage préventif ou compensant la perte d'autonomie ;
- La location et la vente de matériel plus solide et plus adapté, acheté dans des pays qui favorisent le réemploi des produits ;
- Un dispositif d'économie circulaire basé sur le réemploi pour enrichir la réponse aux besoins des usagers par des prêts de matériel et des réductions de reste à charge.

Une offre qui est en cours d'installation dans les Yvelines, avec l'ouverture de locaux dans la ville des Mureaux, près de la gare.

La qualité du logement et de l'environnement immédiat apparaît comme l'une des conditions essentielles pour permettre aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile. Le logement est ainsi un levier majeur des politiques de l'autonomie et du bien vieillir.

MOVADOM propose depuis 2018 dans les Yvelines des conférences collectives dédiées aux seniors et leurs proches aidants afin de les informer des solutions existantes en termes d'hébergements adaptés et d'accompagnement au changement de lieu de vie. Des accompagnements individuels sont proposés pour les seniors ayant été identifiés lors des conférences et souhaitant voir évoluer leur logement.

Depuis 2009, le département finance un dispositif d'aide à l'adaptation du logement des personnes âgées et en situation de handicap, en partenariat avec SOLIHA 78 (ex PACT). Une convention prévoit :

- des prestations d'ingénierie pour les bénéficiaires de l'aide (diagnostic, montage du dossier de travaux, recherche de financements et suivi des travaux) ;
- la gestion de la subvention départementale avec une dotation annuelle déléguée.

Au titre de la conférence des financeurs, le département des Yvelines, la CNAV et l'ANAH vont travailler à l'évolution de ce dispositif et mettre en place un plan d'action pour l'adaptation des logements qui devra

intégrer, pour les personnes âgées l'enjeu de l'information concernant les réponses existantes et le repérage des situations de fragilités dues à l'habitat.

La Cnav Ile-de-France propose actuellement des aides pour financer des travaux directement au retraité ou par son bailleur social si ce dernier a signé une convention avec la Cnav.

Le Département des Yvelines organise un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité de ces personnes ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement. Le dispositif repose sur un partenariat tripartite Département/Communes/Prestataire, en association avec les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT). Les objectifs d'Yvelines Écoute Assistance sont les suivants :

- assurer une écoute conviviale 24 heures sur 24 et 365 jours par an et déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place le cas échéant les secours adaptés à l'alerte,
- déceler les situations de souffrance psychologique, apporter un suivi psychologique temporaire et informer les communes et les pôles autonomie territoriaux concernés en vue d'une prise en charge de ces situations,
- organiser des actions d'information (messages d'alerte, écrits de convivialité, etc ...)
- offrir un service d'appels de convivialité pour lutter contre l'isolement,
- assurer une réponse graduée, choisi par l'abonné, de détections de situations à risque (chute, inactivité, fumée, fuite de gaz ou encore assistance mobile).

Construit autour de 8 ateliers, le parcours prévention du PRIF permet aux retraités, « autonomes » pour les actes essentiels de la vie courante, d'acquérir les bons comportements pour vivre leur retraite en bonne santé et cultiver leur confiance dans leurs aptitudes physiques et relationnelles. Dans une ambiance conviviale, ces ateliers s'appuient sur des techniques d'animations participatives et ludiques. Ils sont conçus et animés par des intervenants experts de chacun des thèmes traités. Chaque atelier s'articule autour d'une conférence d'information auprès d'un large public puis d'un ensemble de séances en petit groupe de 12 à 15 personnes.

- Les ateliers : Bien chez soi / 5 séances. Les participants découvrent tous les conseils et les astuces pour rendre leur logement plus sûr, pratique et confortable. Un atelier concret et ludique pour anticiper les aménagements souhaitables de leur domicile. Le site mieuxvivremonlogement.fr, est un outil de sensibilisation sur cette thématique qui complète cet atelier.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives vers les publics déjà identifiés (bénéficiaires de prestations) mais aussi les publics autres qui composent la majorité des personnes âgées. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

Axe 1 : améliorer la connaissance des aides techniques et des possibilités d'adaptation de l'habitat existantes et émergentes

Les actions envisagées pourront notamment :

- aider à la démocratisation des aides techniques : diffuser l'information sur l'existant, favoriser la distribution à tous dans des lieux ordinaires, tout en préservant la spécificité de ces produits (sécurité, exigences de pose, pose adaptée aux besoins de la personne, ...), progresser sur le « statut » de ces produits : aides, mais pas forcément médicale ou le moins possible, ...
- faire connaître et permettre d'essayer les solutions existantes et émergentes par tous publics âgés ou non, aidants, particuliers ou professionnels du secteur de l'aide à domicile ou du bâtiment
- recenser l'existant et les circuits/lieux de distribution
- Trouver des moyens de garantir un usage pertinent par les personnes (visite d'appropriation, ajustements des aménagements réalisés ou des aides techniques utilisées)

Axe 2 : inscrire les aides techniques et l'adaptation de l'habitat dans un parcours de prévention plus global

Les actions envisagées pourront notamment :

- faire prendre conscience le plus tôt possible des enjeux liés à l'adaptation de l'habitat

- identifier et tester les moments et lieux clés, pour proposer aides techniques et/ou aménagement du logement de manière temporaire ou plus pérenne : passage à la retraite, déménagement/emménagement, mise en place d'une aide, travaux du logement (salle de bain, cuisine, ...), hospitalisation, devenir grands parents, lieux d'accueil fréquentés par les publics ciblés, ...
- associer l'équipement et l'adaptation à la participation à des ateliers de prévention

1.2.3. Aide aux aidants

Pilote	ARS
Co-pilote	CD
Financement	Appel à projet commun ARS / CNAV/ conférence

Contexte

[A venir]

1.2.4. Passage à la retraite

Pilote	CNAV
Co-pilote	CRAMIF / MUTUALITE FRANCAISE / CPAM / CD
Financement	Financement d'action du PRIF et CRAMIF

Contexte

Constats :

- Face à la perspective de la retraite, 19% des seniors actifs se disent inquiets et 61% se déclarent insuffisamment informés ou accompagnés pour leur passage à la retraite (Sources : Institut Harris Interactive, 2014).
- Le vécu du passage à la retraite dépend de facteurs tels que la santé, le niveau d'instruction les conditions de vie, les ressources, les caractéristiques psychologiques, l'insertion sociale, les conditions de sortie du marché du travail (passage anticipé ou rupture brutale).
- Non accompagné, le passage à la retraite peut enclencher et accélérer le processus de fragilisation des seniors

[A venir]

1.2.5. Lien social

Pilote	CD
Co-pilote	CNAV
Financement	Défi commun département 78 et 92 ⁴

Contexte

Les causes d'isolement peuvent être multiples : décès du conjoint, éloignement des proches, état de santé, sentiments dépressifs, précarité économique, passage à la retraite.... La notion d'isolement est donc complexe à appréhender dans la mesure où elle procède aussi d'un ressenti de la personne. Elle représente un facteur de risque identifié par les gériatres comme étant un critère d'entrée dans la fragilité, d'où l'importance de repérer les personnes âgées isolées vivant à domicile et de proposer une offre de service adaptée à destination de ce public.

L'importance de la prévention est majeure tant l'isolement et le repli sur soi des âgés peuvent être facteurs de renoncements à la mobilité, à la participation citoyenne et aux droits, ainsi que vecteur de certaines pathologies du vieillissement. « Sortir de chez soi, seul ou accompagné, c'est aussi aller au-devant de la vie sociale »

Deux enjeux principaux président à la nécessité de prendre en compte la problématique d'isolement des personnes âgées en lien avec les caractéristiques de leurs territoires de vie :

- un enjeu de cohésion sociale et de solidarité collective avec et autour de ces personnes : il s'agit de remobiliser les acteurs des territoires (particuliers, associations, collectivités, organismes sociaux, etc.) sur une finalité de réactivation des solidarités de proximité. Cet enjeu concerne en premier lieu les personnes âgées elles-mêmes, mais aussi les générations plus jeunes et les aidants familiaux.
- un enjeu de politique publique : une réponse uniquement en termes de développement de services et de structures solvabilisés par les collectivités territoriales ou les organismes de protection sociale, pour nécessaire et légitime qu'elle soit, ne permet pas de faire face à l'ensemble des questions en cause.

Aussi, l'enjeu consiste à combiner une démarche de développement des solidarités « naturelles » (voisinage, inter-génération, famille, etc.) à une démarche d'adaptation des services professionnels (logement, transport, culture,...) aux enjeux de la longévité dans une recherche systématique des synergies possibles.

Les actions et thématiques multiples qui se développent sur les territoires se trouvent souvent confrontées à la difficulté de repérer ces populations par définition peu connues des services sociaux ou autres acteurs de proximité et à la complexité de l'environnement institutionnel existant sur les thématiques relatives à la perte d'autonomie.

De nombreuses réponses institutionnelles et associatives émaillent le territoire des Yvelines :

Des réponses portées par les communes qui redoublent d'imagination et d'énergie pour proposer aux seniors des réponses toujours plus diversifiées (qui vont du registre de la mise en relation de bénévoles pour de l'accompagnement aux courses, jusqu'à l'organisation de chorales, de sorties et de repas pour rompre la solitude). De nombreuses communes ont également développé des transports à la demande et des ateliers numériques offrant la possibilité, à leurs habitants âgés, de se déplacer sur des trajets courts et d'accéder à leurs droits et garder le lien avec leur entourage.

Des réponses portées par des associations nationales comme les Petits frères des pauvres vers les plus démunis. Plus localement, des associations se mobilisent également en direction de ce public et rayonnent sur quelques communes.

Des réponses portées par le Département des Yvelines :

Le dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance, a vocation d'améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité de ces personnes ainsi que de concourir à la lutte contre l'isolement (présenté plus haut dans le paragraphe aide technique).

Le dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES) permet chaque année à des personnes âgées de recevoir des visites de jeunes à leur domicile, durant les deux mois d'été. Ce service est proposé gratuitement aux personnes âgées à domicile. A cet effet, 145 étudiants environ sont recrutés chaque année en emploi saisonnier.

Le dispositif PAM 78 « Pour aider à la mobilité » est mis en œuvre par le Conseil Départemental des Yvelines, sur délégation d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), et en partenariat avec la Région Ile-de-France. PAM 78. C'est un service de transport collectif d'adresse à adresse, effectué sur réservation et permettant aux personnes âgées et en situation de handicap de se déplacer en l'Ile-de-France pour un trajet supérieur ou égal à 500 mètres, avec une participation des usagers.

L'offre de cohabitation intergénérationnelle portée par l'association Ensemble2génération, soutenu par le Conseil Départemental des Yvelines et la conférence des financeurs, qui met en relation des étudiants en recherche d'un logement avec des seniors qui peuvent leur proposer une chambre chez eux, en échange d'une présence rassurante, de services rendus ou encore d'un loyer leur apportant un complément de revenus.

En 2017, la conférence des financeurs soutenait sur 2 communes l'implantation de l'outil maresidence.fr, devenu Ensembl', réseau social de voisinage. Un outil qui demandait une implication importante des communes pour la tenue du site internet, l'identification des besoins et la reconnaissance des bénévoles. Sans une forte mobilisation des habitants, l'outil n'engrange pas assez de visites et de mises en lien.

En 2019, Le département des Yvelines expérimente actuellement sur 6 villes pilotes, le déploiement de Voisins solidaires, un opérateur de « mobilisation solidaire et citoyenne » dont l'action repose d'une part sur une approche de communication et de diffusion de messages globale et locale, d'autre part sur l'identification des personnes ressources, réseau voisin solidaire, et des personnes dans le besoin. La conférence des financeurs a soutenu le programme « Retraités Solidaires », qui s'inscrit dans la dynamique du déploiement de « Voisins Solidaires » ; proposer aux jeunes seniors de lancer un réseau de « Retraités Solidaires » présente de nombreux avantages, pour eux et leurs pairs.

Des réponses portées par la CNAV Ile de France qui se mobilise pour rompre l'isolement des seniors à travers la déclinaison régionale de conventions nationales permettant le déploiement de réponses concrètes auprès des publics :

- France bénévolat
- Fédération des Centres sociaux

Qui se traduit par le co-financement avec la conférence des financeurs, de centres sociaux sur deux ans pour la mise en œuvre d'action de prévention vers les seniors, et un soutien méthodologique de la fédération.

- ANCV
- AGIR ABCD

De plus, dans le cadre de ses appels à projets, la CNAV en Ile-de-France repère des initiatives, qu'elle peut soutenir, lesquelles visent à diversifier l'offre de services ou à proposer des solutions nouvelles en faveur du lien social mais également de la mobilité des retraités.

En 2019, la conférence des financeurs a structuré une offre, avec la CNAV, principalement destinée au territoire non couvert, en finançant trois opérateurs (delta7, Emmaus connect et la ligue de l'enseignement 78) en charge de proposer des ateliers de formation numériques par niveau, selon la pédagogie wetechcare.

Des réponses portées par des structures associatives telles que l'offre Wimoov vers les seniors financée par la conférence des financeurs avec l'ouverture de la plateforme dans les Yvelines, à Poissy. Wimoov ne crée pas de nouveaux services, mais facilite l'utilisation des solutions existantes sur le territoire. L'objectif est de permettre une meilleure autonomie dans les déplacements, la vie sociale et la vie familiale, des seniors. L'objectif passe par la levée de tous les freins psychosociaux à la mobilité, dans le cadre d'ateliers collectifs pour apporter un apprentissage, une réactualisation des notions sur la mobilité et de travailler sur le non-recours aux solutions existantes.

Des réponses portées par les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco qui ont expérimenté et mis en place depuis 2010 plusieurs prestations pour accompagner les personnes âgées à leur domicile. La prestation "Sortir Plus" met à la disposition des bénéficiaires un accompagnateur, véhiculé ou non, pour leur permettre d'aller faire des courses ou en promenade, de se rendre chez des amis, à la banque, chez le coiffeur, etc., favorisant ainsi la mobilité et le lien social, facteurs d'un vieillissement réussi.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives contribuant à l'amélioration du lien social. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

Axe 1 : promouvoir de nouveaux supports et nouvelles méthodes pour toucher les retraités

Les actions pourront porter notamment sur :

- le développement d'ateliers qui permettent d'attirer des bénévoles pour les animer et/ou des participants sur des thématiques variées (nouvelle technologie, relaxation, ...)
- la constitution de groupes de bénévoles et/ou services civiques missionnés pour rendre des services aux personnes isolées

Axe 2 : encourager l'évolution de l'offre professionnelle pour une meilleure intégration des solidarités de proximité

Les actions pourront porter notamment sur :

- le développement de solidarités de proximité en intergénérationnel
- aller au-devant des publics les plus isolés

1.2.6. Résidence autonomie

Pilote	CD
Co-pilote	-
Financement	Campagne de financement biannuelle auprès des résidences

Contexte

En renommant les « foyers-logements » en « résidences autonomie » et à travers leur rôle « d'habitat intermédiaire », la loi ASV réaffirme la mission de prévention de la perte d'autonomie qui leur incombe et en fait un des principaux acteurs dans le domaine, en leur donnant les moyens financiers de développer des actions de promotion du bien vieillir.

Ces lieux de vie collectifs représentent une offre d’habitat intermédiaire située entre le logement ordinaire et l’habitat institutionnel et constituent une réelle opportunité et un cadre approprié de prévention de la perte d’autonomie. Avec une revalorisation de leur image et leur ouverture sur l’extérieur, les résidences autonomes sont appelées à être des lieux ressources sur leur territoire.

Le forfait autonomie est une aide financière versée par le Département aux résidences autonomie qui en font la demande pour soutenir la mise place et le développement, au sein de leurs établissements, d’actions individuelles et/ou collectives de prévention de la perte d’autonomie.

Les actions financées par le forfait autonomie doivent porter sur les thématiques suivantes :

- Maintien ou entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
- Prévention en santé et hygiène : nutrition, diététique, mémoire, sommeil, activité physique et sportive, équilibre et prévention des chutes ;
- Prévention des fragilités ;
- Repérage et prévention des difficultés sociales, de l’isolement social, développement du lien social et de la citoyenneté ;
- Information et conseil en matière de prévention en santé et de l’hygiène ;
- Sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

Les dépenses de fonctionnement suivantes peuvent être prises en charge :

- Rémunération de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d’autonomie : animateur, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, autres.
Une part de la rémunération de l’animateur et/ou de l’auxiliaire de vie de la résidence peut être prise en charge par le forfait autonomie sur les missions de prévention de la perte d’autonomie qu’elles exercent.
- Recours à des intervenants extérieurs ;
- Recours à des jeunes en service civique.

Chaque résidence autonomie peut prétendre à un montant maximum, fixé en fonction de son nombre de places, pour développer des actions de prévention. Pour pouvoir en bénéficier pleinement, le directeur de la (des) résidence(s) autonomie(s) doit adresser au département des propositions d’actions à mettre en œuvre au sein de sa résidence.

Seront financées uniquement celles validées par le comité de sélection du département, dans la limite du montant maximum de chaque résidence. Ainsi, dans les Yvelines, le forfait autonomie est attribué en fonction des projets proposés et non sous forme de dotation globale.

1.2.7. Environnement / cadre de vie

Pilote	ARS
Co-pilote	CD
Financement	[A venir]

Contexte

Le vieillissement de la population ne doit pas être considéré comme « un problème à régler » mais plutôt comme une chance et un défi à relever. Le changement des mentalités et la lutte contre les discriminations liées à l’âge et aux différences apparaissent essentiels pour réussir l’intégration de tous dans nos sociétés.

Dès lors, il devient nécessaire pour les villes d'adapter au mieux l'environnement des personnes âgées afin qu'elles puissent en profiter dans les meilleures conditions. C'est une nécessité pour les aînés et les personnes en situation de handicap, mais aussi pour l'ensemble des habitants, quel que soit leur âge ou leur situation sociale. Il s'agit en effet de repenser la manière de « vivre ensemble ».

Pour une ville plus accueillante, l'amélioration de l'environnement passe par de nombreux changements au niveau du territoire, de l'espace urbain et des logements pour les rendre plus accessibles. C'est un long travail de réflexion où il faut penser le logement, les moyens de transport, les espaces publics, la santé, ... L'important pour les aînés et les personnes en situation de handicap est de pouvoir vivre dans des milieux leur permettant de continuer à mener une vie active et épanouie, en les considérant de cette manière, comme acteurs et citoyens de la société, au même titre que les autres habitants.

La dynamique « Ville amie des aînés » s'attache à œuvrer pour que les âgés développent et gardent un sentiment d'appartenance à leur ville. Par ailleurs, la démarche vise à lutter contre toute forme d'âgisme en associant l'ensemble des acteurs aux débats et aux projets locaux. La conférence des financeurs souhaite promouvoir la mise en œuvre du programme « Villes amies des aînés » dans les Yvelines. Une démarche en trois étapes ; diagnostic, consultation citoyenne et plan d'action, sur les 8 thématiques suivantes :

- espaces extérieurs et bâtiments,
- transports et mobilité,
- habitat,
- information et communication,
- lien social et solidarité,
- culture et loisirs,
- participation citoyenne et emploi,
- autonomie, services et soins.

L'organisation d'une semaine bleue à l'échelle de la commune ou l'intercommunalité est également encouragée par la conférence des financeurs.

Trop souvent encore les représentations de la vieillesse et du vieillissement sont appréhendées en termes négatifs autour du « grand âge », voire de la stigmatisation possible en termes de charge pour notre protection sociale. Cette image dévalorisante occulte l'immense expérience dont bénéficient les personnes âgées. Leur contribution à la vie sociale, souvent bénévole, est ignorée alors qu'elle devrait au contraire être reconnue et valorisée. La communication autour de la Semaine bleue devra donc créer les conditions d'une valorisation des potentialités des retraités et de leur participation à la vie sociale, économique et culturelle locale, sans omettre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer : dépendance notamment, difficultés de vie quotidienne.